



**UNITED  
NATIONS**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG.438/2



**UNEP**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

27 Avril 2017  
Français  
Original : Anglais

---

Réunion conjointe sur l'interface science-politique et le groupe de coordination de l'approche écosystémique sur les échelles de surveillance pour la mise en œuvre d'IMAP et le QSR

Nice, France, 27 avril 2017

**Point 2 de l'ordre du Jour : Adoption de l'ordre du jour et élection des dirigeants**

**Titre : Agenda annoté**

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leur exemplaire aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.



## Agenda annoté

### Introduction

1. L'importance des échelles temporelles et géographiques pour la surveillance est reconnue dans le Programme intégré de suivi et d'évaluation de la Mer Méditerranée et de la Côte et des Critères d'évaluation connexes (Décision IG.22 / 7, ci-après dénommée Décision IMAP), comme une question transversale pour la surveillance.
2. L'atelier de démarrage sur l'ISP s'est tenu les 15 et 16 décembre 2015. En s'appuyant sur ce principe, il a été souligné la nécessité spécifique d'élaborer des lignes directrices pour définir des échelles de suivi pour chacun des indicateurs communs et des échelles de reportage et d'évaluation pour la mise en œuvre d'IMAP au niveau régional.
3. L'objectif principal de l'atelier de lancement était de lancer l'activité consacrée au renforcement des interfaces science-politique dans le cadre du projet EcApMedII.
4. Dans ce contexte, l'atelier dédiée au renforcement de l'interface science-politique est organisée pour permettre une discussion préliminaire entre les scientifiques et les décideurs sur la définition des échelles temporelles et géographiques pour la surveillance, le reportage et l'évaluation afin de développer davantage la mise en œuvre d'IMAP.
5. Son but ultime est de permettre l'échange de point de vue entre les scientifiques et les décideurs, et de fournir des recommandations pour la définition des échelles géographiques et temporelles pertinentes. Il est également prévu d'échanger des informations sur les meilleures pratiques entre les Parties contractantes et d'autres partenaires régionaux.
6. La discussion sur les échelles d'évaluation et de reportage devrait permettre d'appuyer l'examen des projets de fiche d'évaluation du QSR 2017 préparés par le Secrétariat sous la direction et avec la contribution des CorMon respectivement en octobre 2016 et mars 2017.
7. L'atelier se tiendra à Nice, dans l'hôtel Aston La Scala, du 27 au 28 avril 2017.



## Agenda provisoire annoté

**27 avril 2017**

### **Point 1 de l'agenda : Ouverture de la réunion et questions d'organisation**

*UNEP(DEPI)/MED WG.438/1, UNEP(DEPI)/MED WG.438/2*

8. La réunion sera ouverte par le Secrétariat du PNUE / PAM et Plan Bleu.
9. La Réunion élira un (1) Président, trois (3) Vice-Présidents et un (1) Rapporteur parmi les participants conformément aux Règles et Procédures pour les réunions et conférences des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection de l'Environnement Marin et des régions côtières de la Méditerranée et ses protocoles (UNEP / IG.43 / 6, Annexe XI).
10. L'ordre du jour provisoire annoté dans le présent document sera examiné, modifié, s'il y a lieu, et adopté par l'assemblée. La traduction simultanée en anglais et en français sera fournie lors de la réunion.

### **Point 2 de l'agenda : Mise en œuvre du Programme intégré de suivi et d'évaluation de la mer Méditerranée et de la Côte et critères d'évaluation connexes : focus sur l'échelle de surveillance**

*UNEP(DEPI)/MED WG.438/3, UNEP(DEPI)/MED WG.438/Inf.7, UNEP(DEPI)/MED WG.438/Inf.8*

11. Plan Bleu présentera les échelles temporelles et géographiques de suivi, de rapport et d'évaluation afin de développer davantage la mise en œuvre du programme intégré de suivi et d'évaluation (IMAP) présenté dans le document de travail (PNUE (DEPI) / MED WG.438 / 3). Les pays méditerranéens doivent s'adapter en raison des nouvelles exigences dans IMAP (indicateurs communs et candidats) afin d'atteindre GES.
12. La présentation sera suivie d'une discussion avec le public concernant le fait que le développement du suivi, du reportage et de l'évaluation est un processus cumulatif et adapté. Il est donc important de définir les échelles spatio-temporelles pertinentes de suivi des indicateurs d'IMAP.

### **Point 3 de l'agenda : Meilleures pratiques sur les échelles de surveillance (pratiques des mers régionales et des parties contractantes)**

*UNEP(DEPI)/MED WG.438/3*

13. Une série de présentations seront délivrées sur : les bonnes pratiques en matière d'ISP et sur des exemples concrets de définition des échelles géographiques et temporelles pertinentes de la surveillance des déchets marins, de la biodiversité marine, de la côte et de l'hydrographie au niveau national et liées aux objectifs écologiques d'EcAP et des Indicateurs d'IMAP.
14. Les présentations exposeront des exemples concrets et exemplaires sur le suivi de chaque objectif écologique et montreront que le Secrétariat a demandé aux pays d'élaborer des programmes nationaux de surveillance pour chaque indicateur commun d'EcAp. Les présentations montreront qu'il existe différentes échelles d'action et pour la gestion. Elles mettront en évidence le fait que la surveillance permet de développer des programmes de mesures pour atteindre le BEE. À la suite de ces présentations, les participants entameront des discussions et fourniront d'autres recommandations sur la façon de définir des échelles de suivi pertinentes pour la mise en œuvre d'IMAP.

**28 avril 2017**

**Point 4 de l'agenda : Évaluation régionale de la Méditerranée et de l'Environnement littoral : l'élaboration du rapport sur la qualité**

*UNEP(DEPI)/MED WG.438/4, UNEP(DEPI)/MED WG.438/5,  
UNEP(DEPI)/MED WG.438/6, UNEP(DEPI)/MED WG.438/7*

15. Le Secrétariat présentera le concept pour la préparation du QSR2017, le calendrier du processus et les premiers projets de modèles d'évaluation relatifs à :

- a. Biodiversité (EO1 et EO2),
- b. Pollution et déchets marins (EO9 et EO10), et
- c. Côte et hydrographie (EO7 et EO8)

16. Les participants seront invités à examiner et à fournir des contributions au projet de concept QSR2017, au calendrier et aux fiches d'évaluation préliminaire.

**Point 5 de l'agenda : Autre point de discussion**

17. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera, modifiera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résulteront des discussions de la réunion, comme préparé par le rapporteur.

**Point 6 de l'agenda : Conclusion et prochaines étapes**

18. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera, modifiera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résulteront des discussions de la réunion, comme préparé par le rapporteur.

**Point 7 de l'agenda : Clôture de l'atelier**

Le Président clôt la réunion à 17h30 le 28 avril 2017.

**DEROULE**

<b>Jeudi, 27 Avril 2017</b>		<b>Relevant documents</b>
09:30 – 10:00	Point de l'agenda 1 : Ouverture de la réunion et questions d'organisation	UNEP(DEPI)/MED WG.438/1, UNEP(DEPI)/MED WG.438/2
10:00 – 13:00	Point de l'agenda 2 : Mise en œuvre du Programme intégré de suivi et d'évaluation de la mer Méditerranée et de la Côte et critères d'évaluation connexes : focus sur l'échelle de surveillance	UNEP(DEPI)/MED WG.438/3, UNEP(DEPI)/MED WG.438/Inf.8
13:00 – 14:30	<i>Lunch break</i>	
14:30 – 17:30	Point de l'agenda 3 : Meilleures pratiques sur les échelles de surveillance (pratiques des mers régionales et des parties contractantes)	UNEP(DEPI)/MED WG.438/3

<b>Vendredi, 28 avril 2017</b>		<b>Relevant documents</b>
09:30 – 10:00	Point de l'agenda 4 : Évaluation régionale de la Méditerranée et de l'Environnement littoral : l'élaboration du rapport sur la qualité	
10:30 – 12:30	Point de l'agenda 4 (Cont) : a.) : Biodiversité	UNEP(DEPI)/MED WG.438/4, UNEP(DEPI)/MED WG.438/Inf.5
13:00 – 14:30	<i>Lunch break</i>	
14:00 – 15:30	Point de l'agenda 4 (Cont) : b.) : Pollution et déchets marins	UNEP(DEPI)/MED WG.438/5, UNEP(DEPI)/MED WG.438/6, UNEP(DEPI)/MED WG.438/Inf.3, UNEP(DEPI)/MED WG.438/Inf.4
15:30 – 16:30	Point de l'agenda 4 (Cont) : c.) : Côte et hydrographie	UNEP(DEPI)/MED WG.438/7
16:30 – 17:00	Point de l'agenda 5 : Autre point de discussion	
17:00 – 17:30	Point de l'agenda 6 : Conclusion et prochaines étapes	
17:30 – 18:00	Point de l'agenda 7 : Clôture de l'atelier	